

Augmentation des dons d'organes en 2023

En 2023, Swisstransplant a enregistré une hausse de 22% de donneuses et de donneurs d'organes par rapport à 2022, une progression principalement liée aux innovations en matière de technique et de numérisation.



Perfusion par machine ex vivo sur roulettes. Les appareils permettent de prolonger le temps de transport des organes (ici, le cœur) et de réparer des lésions mineures. © Swisstransplant Avec 200 donneuses et donneurs post mortem, le nombre de dons d'organes enregistré en 2023 a dépassé de 22% les valeurs maximales obtenues jusqu'alors (2021 : 166 personnes, 2022 : 164 personnes). Le nombre de personnes sur liste d'attente reste cependant élevé : à la fin de l'année, 1'391 personnes attendaient au moins un don d'organe (contre 1'442 personnes, en 2022). Par ailleurs, quelque 92 personnes de la liste d'attente sont décédées en 2023, ce qui est plus que ça n'a jamais été le cas.

Ce sont ainsi 565 personnes qui ont reçu un don d'organe d'une personne décédée au cours de l'année écoulée, soit 111 personnes de plus qu'en 2022. Au total, 584 organes ont été transplantés chez 565 personnes (contre 469 personnes, en 2022) ; 19 d'entre elles ont bénéficié d'une transplantation combinée.

Essor des nouvelles technologies et du numérique

L'augmentation du taux de dons d'organes n'est pas encore due à l'adoption du principe de consentement présumé, puisque celui-ci n'entrera pas en vigueur avant 2026. Cette évolution est plutôt due à l'introduction d'un nouvel outil utilisé au sein des hôpitaux de prélèvement pour identifier des donneuses ou donneurs d'organes potentiels via le service médical de Swisstransplant.



Organes greffés en Suisse provenant de donneurs décédés (organes importés de l'étranger compris), total et par organe. © Swisstransplant

En outre, depuis la fin de l'année 2022 en Suisse, certaines greffes du cœur sont réalisées après une perfusion cardiaque ex-vivo préalable. Cette technique complexe permet au cœur de fonctionner hors du corps pour prolonger le délai entre son prélèvement et sa transplantation. Il est donc désormais possible de transplanter des cœurs qui

proviennent de donneurs se trouvant en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire : neuf cœurs de ce type ont été transplantés en 2023. Le développement du don après un arrêt cardio-circulatoire dans différents hôpitaux a également contribué à cette augmentation du nombre de dons d'organes.

(Source : communiqué de presse)